

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 2 OCTOBRE 2020

L'an **deux mille vingt**, le **vendredi deux octobre**, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Geoffrey **RUIZ**, Maférïma **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Marouane **ACHRIT**, Céline **BOUTE**, Gemma **VERSCHUUR**, Levent **OZKAN**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration Maria Del Pilar **RAMIREZ**),
Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Nicolas **LE BIGOT** (procuration Grégoric **FAUCON**),
Stéphanie **HARTUNG** (procuration Mathieu **BORDENAVE**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

N° 2020/02.10/01

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Madame Maférïma **DIAGNE** est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Le Budget Supplémentaire a pour vocation chaque année :

* **d'ajuster les prévisions** de dépenses et de recettes votées au Budget Primitif (BP 2020 voté au conseil municipal du 13 décembre 2019) ;

* **d'intégrer les résultats comptables** de l'exercice antérieur des sections de Fonctionnement et d'Investissement, ainsi que les restes à réaliser, approuvés lors du vote du Compte Administratif (CA 2019 voté au conseil municipal du 12 juin 2020).

En FONCTIONNEMENT

En RECETTES

La principale recette à intégrer chaque année au budget supplémentaire réside dans la reprise de la réserve budgétaire, constituée par l'accumulation des résultats d'exercice positifs des années antérieures. Son montant arrêté lors du vote du Compte Administratif en juin dernier s'élève à **4.558.255,40 €**.

Il faut ensuite prendre en compte les écarts constatés au cours de l'exercice entre l'estimation des recettes votées au Budget Primitif et la notification réelle de celles-ci survenues postérieurement, avec de plus ou moins bonnes surprises.

Du côté des suppléments de recettes positifs, il faut citer en premier lieu la **Dotation Politique de la Ville**, complément de la Dotation de Solidarité Urbaine, qui a été notifiée pour un montant de 639.439 €, pour une prévision de 360.000 € (+ **279.439 €**). Il faut rappeler que cette dotation avait été brutalement divisée de moitié par l'État en 2019, inscrite par prudence à ce niveau-là au BP 2020 et qu'elle a retrouvé finalement la moyenne de son montant des années antérieures.

La **Dotation de Solidarité Urbaine**, recette majeure du budget communal, a également été notifiée avec un surplus de **60.913 €** par rapport à la prévision du BP : la progression s'est élevée à + 3,5 % par rapport à 2019, contre une prévision prudente de + 3 % au BP.

En revanche, du côté des écarts négatifs, la **Dotation Globale de Fonctionnement** a été attribuée pour un montant moindre de **88.613 €** par rapport à la prévision, du fait de la prise en compte moins rapide qu'espérée par l'INSEE d'un certain nombre de logements nouveaux, qui conditionnent le calcul du nombre d'habitants et de la DGF.

Et surtout la crise sanitaire a provoqué, outre des dépenses imprévues, des moins-values très significatives sur certaines recettes, au premier rang desquelles **les pertes de produits tarifaires** liés à l'arrêt pendant plus de trois mois de services municipaux (restauration scolaire, accueils périscolaires, école de musique/théâtre/danse, piscine, médiathèque), estimées globalement en net à **100.000 €** et **le très fort ralentissement des droits de mutation attachés** au dynamisme habituel des échanges fonciers et immobiliers sur le territoire communal, pour une moins-value estimée à **100.000 €** également. Certes l'État a légiféré pour prévoir des compensations, mais qui ne portent pour les communes que sur le volet fiscal des droits de mutation et qui s'appliquent à partir d'un seuil élevé de perte ne pouvant pas concerner l'échelle de notre budget.

Malgré tout au final, l'heureux hasard du fort réajustement à la hausse de la Dotation Politique de la Ville permet comptablement de compenser les pertes constatées sur les autres lignes.

En DÉPENSES

Du côté des dépenses la crise sanitaire a donc généré des dépenses imprévues, principalement constituées des achats de masques, de fourniture en gel hydro-alcoolique, produits virucides et équipements de protection pour le personnel et les locaux, dont l'impact est évalué à ce jour à **200.000 €**, avec l'incertitude du développement du virus sur le dernier trimestre de l'année. L'État n'a contribué que modestement à cet effort, avec une participation pour l'acquisition de masques limitée à 13.000 €.

Mais parallèlement, la crise et le confinement ont également eu pour effet de conduire à l'annulation ou au report de nombreuses manifestations prévues au budget, notamment dans le secteur culturel (Foulées Littéraires, deuxième édition des Messagers, divers spectacles et représentations, 14 juillet, etc ...), pour un montant quasi similaire de **200.000 €**.

A côté de ce chapitre des Fournitures et Prestations particulièrement perturbé dans ses prévisions, en plus et en moins, les autres grands chapitres de la Masse salariale et des Subventions ne nécessitent aucun ajustement particulier.

A mentionner simplement les légers compléments de crédits pour couvrir les admissions en non-valeur présentées au conseil municipal du 3 juillet et des écritures d'amortissement d'études et de matériel (qui trouvent leur pendant en recette en section d'investissement).

La dernière dépense de fonctionnement proposée à ce budget supplémentaire est une dépense vertueuse, puisqu'elle représente **le montant d'autofinancement prévisionnel** que la Ville dégage pour financer les suppléments de crédits d'investissement (présentés plus loin). Elle se monte à **150.000 €** et viendra donc abonder d'autant la partie recette de la section d'Investissement.

Si l'on regarde la masse qui est laissée prévisionnellement en réserve (4.314.994,40 €), par rapport à la réserve budgétaire de début d'exercice (4.558.255,40 €), la différence en moins représente 243.000 € environ, mais on peut supposer que lors de l'arrêté des résultats qui sera examiné au Compte Administratif 2020, la réserve ne sera que très peu, ou même pas ponctionnée du tout, compte tenu de la sous consommation probable de nombreuses lignes de crédit du fait de l'arrêt des services sur la période mars-juin (fluides, carburant, transports scolaires, ateliers TAP, moyens généraux, formation, etc ...).

Comptablement, le montant de la section de Fonctionnement de ce Budget Supplémentaire se fixe ainsi précisément à 4.614.994,40 €.

En INVESTISSEMENT

Il faut distinguer, d'une part, les opérations d'ordre purement comptables et, d'autre part, les opérations réelles concernant les véritables ouvertures de crédits.

Les opérations d'ordre :

Elles consistent principalement à reprendre les décisions d'affectation du résultat adoptées lors du dernier Compte Administratif, c'est-à-dire la couverture par autofinancement du déficit de la section d'Investissement et du solde des restes à réaliser (engagements de marchés en cours et reliquats de subventions à encaisser).

Elles comptabilisent aussi les écritures d'amortissement des études et du matériel (qui procurent des recettes en Investissement équilibrées par des dépenses en Fonctionnement).

Les opérations réelles :

Il est proposé d'inscrire **375.000 €** de crédits nouveaux, concentrés sur cinq grandes lignes :

* 55.000 € de complément sur l'opération d'aménagement du Fil Vert, pour couvrir les avenants sur la maîtrise d'œuvre et les travaux, ainsi que les révisions de prix réglementaires.

* 50.000 € de travaux de voirie pour procéder à la réfection urgente du mur de soutènement de la rue du Pimpin.

* 50.000 € d'aménagements paysagers sur le Parc de l'Ermitage.

* 50.000 € de réfection de l'ensemble des aires de jeux communales.

* 50.000 € de matériel informatique (besoins nouveaux liés à l'équipement en télétravail, projet d'acquisition du réseau de la fibre en substitution du matériel actuellement loué, plus économique à terme).

En y ajoutant 100.000 € pour régulariser comptablement les avances effectuées notamment sur les marchés des Modulaires (imputées sur le chapitre 23 en provisoire et destinées à être réintégrées sur le chapitre 21 d'immobilisation définitive dans l'actif du patrimoine, avec son pendant équivalent en recettes), 15.000 € sur la ligne Matériel Espaces verts pour saisir l'opportunité d'acquérir une tondeuse autoportée d'occasion et 5.000 € de complément de Mobilier Scolaire pour les derniers modulaires livrés.

Au moment du Budget Primitif, il avait été décidé de différer au Budget Supplémentaire l'inscription éventuelle de crédits pour deux projets importants : la réhabilitation du Domaine Valmont en Maison des Écritures et le réaménagement définitif de l'Esplanade Mitterrand. Ces inscriptions pourront finalement attendre le Budget Primitif 2021, sachant que la première opération, au plan de financement bouclé, ne rentrera en phase de réalisation que sur ce dernier trimestre et en phase de paiement sur l'exercice 2021 et que la seconde ne sera pas validée avant que des recettes significatives aient été assurées.

Les 375.000 € de nouveaux crédits de dépenses sont équilibrés en recettes par :

- * 150.000 € d'autofinancement ;
- * 100.000 € d'écriture de contrepartie des avances sur marchés ;
- * 125.000 € de surplus sur les opérations d'ordre.

Il faut rappeler qu'aucun emprunt n'aura besoin d'être mobilisé en 2020 pour assurer le financement de la section d'Investissement et ce pour la 10^{ème} année consécutive (indicateur très positif, à rapprocher de celui du gel des taux de fiscalité, en vigueur depuis maintenant 23 ans).

Comptablement, le montant de la section d'Investissement de ce Budget Supplémentaire se fixe ainsi précisément à 2.604.253,28 €.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L1612-12 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le Budget Supplémentaire a pour vocation chaque année :

* **d'ajuster les prévisions** de dépenses et de recettes votées au Budget Primitif (en décembre 2019) ;

* **d'intégrer les résultats comptables** des deux sections Fonctionnement et Investissement, ainsi que les restes à réaliser, approuvés lors du vote du Compte Administratif (en juin 2020) ;

DÉCIDE :

Article unique :

d'approuver le projet de Budget Supplémentaire 2020 joint en annexe :

* 4.614.994,40 € en section de Fonctionnement.

* 2.604.253,28 € en section d'Investissement.

VOTE :

POUR :

29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,

2 - Groupe « Naturellement Lormont »,

ABSTENTION :

3 – Groupe « Lormont, Ville Française »,

1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 5 octobre 2020

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le maire,

Jean TOUZEAU